

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	20 mars 2026
Numéro	26.124	Heure	8h58

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Et si on donnait un coup de pouce au microfermes ?	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier les formes de soutien possibles aux microfermes, très petites exploitations agricoles, souvent collectives ou familiales, intensives en travail plutôt qu'en intrants et qui, au vu de leur taille ou de leur statut juridique, ne bénéficient pas, ou de très peu, de paiements directs de la Confédération. Alors que ces structures, complémentaires aux plus grandes, peuvent répondre aux défis de renouvellement des générations et de souveraineté maraîchère, ces soutiens seraient une réponse à une inégalité de traitement et une reconnaissance de leur contribution réelle à la transition écologique, sociale et alimentaire. Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'examiner notamment les pistes de facilitation de l'accès au foncier agricole et de soutien au démarrage et à l'installation.	
Développement (obligatoire) :	
Le développement des microfermes constitue un phénomène récent et en pleine expansion dans le paysage agricole suisse. Un rapport récent souligne que leur nombre augmente régulièrement depuis 2010, avec une centaine de ces structures identifiées en Suisse romande, témoignant de l'émergence de ces modèles alternatifs et de leur dynamisme. Parallèlement, l'offre de formations spécifiquement orientées vers les microfermes se développe, montrant que le cadre éducatif s'adapte à ces nouvelles pratiques et prépare la relève à ces modèles innovants (https://www.bioactualites.ch/actualites/nouvelle/les-microfermes-sous-la-loupe). Le système de soutien agricole actuel présente cependant une lacune structurelle majeure : de nombreuses microfermes n'ont pas accès aux aides de la Confédération en raison de critères liés à la surface minimale (moins de 0,2 unité de main-d'œuvre standard – UMOS) ou à leur forme juridique (coopérative, association, etc.). Cette situation engendre une inégalité de traitement et freine le développement de modèles agricoles novateurs. Ces microfermes – fermes maraîchères, collectifs agroécologiques, coopératives agricoles – jouent en effet un rôle central dans plusieurs domaines stratégiques pour le canton. Sur le plan écologique, du fait de leurs petites surfaces et de pratiques intensives en travail manuel et en main-d'œuvre plutôt qu'en intrants, elles contribuent de manière significative à la biodiversité cultivée, à la préservation des sols et à une production alimentaire sobre en énergie. Leur capacité d'innovation, tant dans les pratiques agricoles que dans l'organisation du travail, en fait de véritables laboratoires innovants de la transition écologique. Ces contributions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Plan climat cantonal, qui vise à intégrer la transition climatique dans l'ensemble des politiques publiques. Sur le plan social, ces microfermes sont plus accessibles à la relève agricole, notamment aux jeunes et aux personnes en reconversion, grâce à des formes d'installation collectives, flexibles et peu endettées. Elles répondent ainsi aux enjeux du renouvellement des générations et du retour à la terre. Véritables espaces d'innovation sociale, elles expérimentent de nouvelles formes de gouvernance, de coopération et de mutualisation, renforcent l'attractivité du métier agricole et contribuent à l'insertion socioprofessionnelle, à la création d'emplois locaux et aux circuits courts. À ce titre, elles s'inscrivent pleinement dans l'ambition du programme de législature de soutenir l'innovation non seulement technologique, mais aussi sociale et territoriale. Sur le plan alimentaire et territorial, les microfermes sont essentielles au développement du maraîchage de proximité, aujourd'hui très sous-représenté dans le canton. Alors qu'environ 300 hectares seraient nécessaires pour couvrir les besoins en légumes frais de la population neuchâteloise, seuls quelques hectares y sont actuellement consacrés. Le réchauffement climatique ouvre pourtant de nouvelles possibilités de production. Sans un soutien ciblé aux petites unités maraîchères, cette lacune ne pourra être comblée. Ces exploitations, peu consommatrices d'espace et largement complémentaires à l'agriculture existante, constituent un levier clé pour renforcer l'autosuffisance alimentaire cantonale. Ces constats appellent une réponse coordonnée et proportionnée, permettant au canton d'agir dans le cadre de ses compétences. Deux leviers sont pertinents :	

1. Facilitation de l'accès au foncier agricole et aux formes d'installation hybrides

L'accès au foncier reste un frein majeur pour les jeunes, les personnes en reconversion et les projets collectifs. Il convient d'analyser les freins juridiques et réglementaires à l'installation de microfermes et d'examiner les pistes pour un accès sécurisé et durable au foncier, y compris pour des formes hybrides (par exemple, unités maraîchères intégrées à de grandes exploitations) et les procédures liées à l'habitat léger.

2. Soutien au démarrage et à l'installation

De nombreuses microfermes n'ont pas accès aux paiements directs fédéraux, ni aux crédits agricoles, ce qui crée une inégalité structurelle. Il est important d'étudier les formes de soutien possibles pour ces modèles agricoles, notamment par des subventions initiales et/ou des soutiens à plus long terme, prenant en compte leur efficacité énergétique (ratio énergie consommée/calories produites) ainsi que leur contribution sociale, territoriale et à la diversité des modèles agricoles. Ce type de dispositif permettrait de sécuriser les premières années d'activité et de favoriser l'émergence de modèles innovants et résilients. Un exemple existe dans le canton de Genève (loi sur la promotion agricole, art. 59 : https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_m2_05p01.htm).

L'objectif de cette démarche n'est pas de se substituer aux instruments fédéraux, mais de combler une lacune en dotant le canton d'outils souples et complémentaires, adaptés à des structures agricoles qui répondent à des objectifs d'intérêt public encore insuffisamment reconnus. En soutenant les microfermes en cohérence avec ce qui était proposé dans le postulat [24.143](#) de la commission Nature, « Politique agricole : que peut faire le canton ? », le canton investit simultanément dans la biodiversité, l'innovation, la relève agricole, l'inclusion sociale et la résilience alimentaire de son territoire. En reconnaissant et en soutenant ces microfermes, le canton ne crée pas une politique sectorielle supplémentaire, mais renforce la cohérence de son action publique, en alignant ses instruments agricoles avec ses objectifs climatiques, sociaux et d'innovation, tels qu'énoncés dans le programme de législature 2026-2029.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Nathalie Ljuslin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Christian Mermet	Marinette Matthey	Misha Müller
Edith Magali Barblan	Mathias Gautschi	Alina Oppikofer
Katia Della Pietra	Fabienne Robert-Nicoud	Marius Hofer
Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen	Romain Dubois
Emma Gossin	Laetitia Mauerhofer	Célia Jeanneret
Sarah Bertschi	Sandrine Chauvy	Antoine de Montmollin
Julie Boillat	Christine Ammann Tschopp	Cloé Dutoit
Stéphanie Skartsounis	Diane Skartsounis	Barbara Blanc
Yves Pessina	Céline Barrelet	Manon Roux
Blaise Fivaz	Mireille Tissot-Daguette	Mauro Moruzzi
Maxime Auchlin	Brigitte Leitenberg	